



## Changement de poste au sein d'une entreprise.

Par **tagada890**, le **24/01/2012 à 23:38**

Bonjour, tout d'abord merci pour ce site.  
Je viens à vous car je souhaiterais connaître mes droits.  
Dans un premier temps voici ma situation: je travaille au sein de mon entreprise depuis bientôt 2ans (en CDI) et ai eu une promotion il y a 7mois: changement de poste, augmentation de coefficient et de salaire avec une période d'essai de 2 mois sur le contrat.  
Par contre on m'a prévenu oralement que la période d'essai serait de 6mois, sans jamais me faire signer d'avenant au contrat. Aujourd'hui revenant d'une longue période d'arrêt suite à un accident du travail on m'a annoncé qu'il était possible que l'on ne me garde pas à ce poste.  
Dans ce cas là n'étant plus en période d'essai sur le poste mes employeurs ont-ils le droit de me remettre à mon ancien poste ? Ce qui impliquerait baisse de salaire et de coefficient)  
Merci pour vos réponses

Par **DSO**, le **25/01/2012 à 11:16**

Bonjour,  
Tout d'abord il ne s'agit pas d'une période d'essai mais d'une période probatoire.  
Ensuite, sans aucun écrit justifiant l'existence d'une période probatoire, des ses conditions et de sa durée, celle-ci n'existe pas.  
En conséquence, l'employeur ne peut pas vous remettre à votre ancien poste.  
Cordialement,  
DSO